

COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil Municipal
du 30 JUIN 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

Les Membres du Conseil en exercice étaient présents à l'exception de : Jean-Paul MARGUERON (procuration à Pierre-Marie CHARVOZ), Marie-Christine LA SERRA (procuration à Françoise FONTAINE), Dominique JACON (procuration à Georges BARBON), Hafed BEJAOUI (procuration à Michèle PLISSET), Christine GIRARD (procuration à Marie-Paule GRANGE), Gaston FLAUDER (procuration Marie-Françoise STEIN), Jeanine GIPPA (procuration à Philippe ROLLET), Frédérique ROULET (procuration à Ghislaine MOLLARET), Sandrine VILAR, Karine MAGNIEN.

Secrétaire de séance : Philippe ROLLET

Diffusion : conseil municipal, services municipaux, presse

1/ PRESENTATION DE L'ETUDE DE LA ZPPAUP par Madame AZNAR, Architecte du patrimoine et par Monsieur LEMARIE, Architecte des Bâtiments de France.

Cette étude s'avère très intéressante pour l'ensemble de l'assemblée.

2 / GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

▪ Poste d'ASEM

Monsieur le Maire informe le conseil du départ en retraite d'une ASEM à l'école maternelle Aristide Briand. En juin 2009, la Municipalité s'était engagée à réexaminer les besoins en temps de travail des postes d'ASEM compte tenu de la suppression des cours le samedi matin. Monsieur le Maire propose de transformer ce poste à temps complet en poste d'agent spécialisé à temps non complet : 90% ETP.

Monsieur Philippe ROLLET considère que l'on ne peut pas uniquement prendre en compte la fermeture des écoles le samedi matin alors que les rythmes scolaires changent régulièrement ; le critère du nombre moyen d'élèves par classe est primordial. Exemple : un effectif de 30,6 élèves aux Clapeys nécessite la présence d'une assistante maternelle. C'est une fois encore, un poste à temps partiel subi pour la personne embauchée sans compter une perte de pouvoir d'achat. Marie-Paule GRANGE répond que la diminution du temps de travail de l'ASEM n'impacte pas le moment où les enfants sont présents dans l'école. L'intervention de l'ASEM est réduite notamment les mercredis, sachant que les préparations et le rangement des activités doivent être faits en priorité avec les enfants dans un but éducatif. Il est précisé également que les ASEM à temps non complet se voient proposer des temps supplémentaires à effectuer par le service enfance, pour des activités périscolaires.

4 votes contre.

▪ Adjoint administratif non titulaire au service comptabilité

Dans un contexte de réorganisation et pour assurer la continuité du service il est proposé de recruter un adjoint à temps complet pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} septembre 2010.

Vote à l'unanimité.

▪ Adjoint administratif non titulaire au service seniors

Dans un contexte de réorganisation au sein du CCAS (norme AFNOR...) il est proposé de recruter un adjoint administratif à temps non complet 21h/semaine pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2010.

Vote à l'unanimité.

▪ Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet au service des sports

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'organisation de travail des gardiens d'équipements sportifs depuis le 1^{er} septembre 2009 qui prend en compte les horaires d'ouverture des structures et les activités du service, notamment les animations sportives en soirée et le week-end. Quatre postes équivalents temps plein sont répartis sur un effectif de cinq personnes permettant ainsi d'apporter un service de qualité au public.

Dans cette équipe, un agent titulaire est polyvalent sur d'autres activités au sein des services municipaux. Outre le mi-temps effectué au service sports, il est responsable des foires et marchés et de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique qu'en raison du développement des foires et marchés et la fréquentation croissante de la salle polyvalente, il est nécessaire de renforcer la disponibilité de l'agent sur ces fonctions complémentaires et de le libérer de son activité de gardien d'équipements sportifs.

Dans ce contexte et afin d'assurer le bon fonctionnement du service sports, il convient de créer un poste d'Adjoint technique de 2^e classe à temps non complet 17h30/semaine à compter du 1^{er} septembre 2010.

Vote à l'unanimité.

▪ **Service communication**

Monsieur le Maire propose de recruter un agent au service communication dans le cadre de contrats aidés ouverts aux collectivités territoriales, en l'occurrence le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelle. Ce contrat ayant pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, de tous niveaux de diplômes, pour l'acquisition d'une première expérience professionnelle.

Monsieur Philippe ROLLET estime que le dispositif est très intéressant pour la ville puisque l'Etat prend en charge 90% du salaire sur la base du SMIC (26 heures) mais considère que d'autres services auraient mérité d'être renforcés. En effet, l'affectation d'une personne supplémentaire au service communication n'est peut être pas une priorité sachant qu'il a déjà fait l'objet d'un recrutement au sein de l'EPIC.

Monsieur le Maire explique qu'il voulait pour le poste ville faciliter l'insertion professionnelle d'un jeune diplômé contrairement à l'EPIC où le recrutement était plutôt orienté sur une personne d'expérience et que les missions dévolues à la communication de l'Office de Tourisme sont différentes de celles de la mairie.

4 votes contre.

3/ FONCIER

▪ **ILOT DU TABELLION**

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot du Tabellion, il est proposé des échanges de parcelles entre Monsieur CHARPIN Bernard et la ville. La somme restant due à Monsieur CHARPIN est de 59 689,06 €, montant estimé par France Domaine.

Vote à l'unanimité.

▪ **CHEMIN DES VIGNES**

Dans le projet d'aménagement du Chemin des Vignes il est proposé l'achat de la parcelle BH n°15P d'une superficie de 240 m² au prix global de 6 000 € soit 25 € le m².

Vote à l'unanimité.

4/ CREATION D'UN COMITE D'ETHIQUE ET DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire propose la création d'un comité d'éthique dont les missions sont les suivantes :

- Elaborer la charte d'éthique applicable au dispositif de vidéo protection mis en place à Saint-Jean-de-Maurienne,
- S'assurer de son application et notamment du respect de l'ensemble du dispositif réglementaire relatif à l'exploitation du système de vidéo protection,
- Garantir dans ce cadre le respect de l'ensemble des libertés publiques et privées fondamentales,
- Informer les citoyens sur les conditions d'utilisation,
- Recevoir et traiter les éventuelles doléances des citoyens qui estimerait avoir subi un préjudice direct et personnel du fait d'un manquement aux règles en vigueur.

Monsieur le Maire propose que ce comité soit constitué d'une douzaine de personnes, de la manière suivante :

- 5 représentants de la Municipalité :
 - o Pierre-Marie CHARVOZ
 - o Jean-François ROYER
 - o Marie-Paule GRANGE
 - o Philippe ROLLET
 - o Daniel MEINDRE
- 1 représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- 1 représentant du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Savoie (CDAD)
- 1 représentant de l'Education Nationale
- 1 représentant du Groupement des Acteurs Economiques de Maurienne (GAEM)
- 3 personnes de la société civile.

Monsieur Philippe ROLLET : nous avons insisté sur la mise en place d'un tel comité, lors de la présentation du programme de vidéo protection à Saint-Jean-de-Maurienne. Nous considérons avoir été entendus, mais cela ne change rien à notre position sur la vidéo protection qui reste un outil très cher et peu efficace compte tenu du type de délinquance que supporte notre ville.

Vote à l'unanimité.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Daniel MEINDRE constate de plus en plus d'incivilités de la part des cyclistes (sens interdit, contre-sens, trottoirs) et demande à ce qu'un rappel à une bonne conduite soit fait.
- Monsieur Philippe ROLLET demande à ce qu'un déboisement dans le lit du Bonrieux soit effectué considérant que le seuil critique a été atteint. Madame GRANGE indique qu'une intervention doit être faite dans le cadre des « petits jobs » mais que les jeunes embauchés ne peuvent utiliser des outils motorisés (tronçonneuse...) du fait de leur âge (ils sont pour la plupart mineurs).
Monsieur le Maire, après renseignement auprès du Directeur des Services Techniques, informe que le torrent sera déboisé par une entreprise.
- Monsieur Philippe ROLLET s'interroge sur la commission qui devait travailler sur les nouvelles compétences transférées à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne. Madame la Directrice Générale des Services indique que ce sera la commission des finances qui travaillera sur le sujet.

COMMUNICATIONS

- Plan de circulation pour la journée du 13 juillet (Tour de France cycliste),
- Paiement d'un acompte de 4 928 € du Conseil Général de la Savoie pour les travaux du Centre Louis Armand (installation d'un ascenseur),
- Réponse de la directrice de la SNCF suite au courrier relatant l'interruption de la liaison TGV France/Italie
- Attribution d'une subvention du Conseil Général de la Savoie d'un montant de 184 450 € pour les travaux du lit de l'Arvan
- Validation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2010